

Signalement d'une situation gênant l'accessibilité aux transports collectifs réseau Mistral

Par le biais du signalement, le réseau Mistral souhaite connaître les difficultés et les attentes des usagers en situation de handicap pour progresser ensemble vers une accessibilité des transports pour tous ⁽¹⁾. Si vous constatez une situation gênant l'accessibilité aux transports collectifs urbains organisés par le réseau Mistral⁽²⁾, nous vous remercions de nous le signaler au moyen du formulaire ci-contre.

⁽¹⁾ La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la mise en place d'une procédure de « dépôt de plainte » pour tout défaut constaté dans l'accessibilité des transports. (nommée ici procédure de signalement)

⁽²⁾ Si le réseau Mistral n'est pas l'Autorité compétente, votre signalement sera transmis au bon interlocuteur.

Je souhaite être informé(e)
des suites réservées à
mon signalement par :

Courrier
Téléphone
Courriel

Merci de préciser :

La commune :

La date :

Le lieu exact :

La ligne de transports concernée :

Ligne réseau Mistral n° :

Autre :

Descriptif de la situation rencontrée :

Vos coordonnées (facultatif mais nécessaire si vous souhaitez une réponse personnelle) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Courriel :

formulaire à envoyer par :

> courrier : RMTT - réseau Mistral - signalement accessibilité - Rue Octave Virgily 83100 Toulon

> courriel : info.reseaumistral@transdev.com